

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 076

Version: 1212c

Date de révision: 31/03/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ALSAN 076
1. 1. 1. Contient: • acétate d'éthyle
1. 1. 2. N° CE: 205-500-4
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Nettoyant.
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.  
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121  
F-67025 STRASBOURG CEDEX  
France  
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00  
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01  
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670  
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145
1. 5. N° code du produit: 4673.1

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 \*  
\* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 \*  
\* STOT un. 3. / SGH07 - H336 \*

### 2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

#### 2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

.

#### 2. 2. 2. Mention de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2. 2. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### 2. 2. 4. Intervention:

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.  
P370 En cas d'incendie:  
P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P304 EN CAS D'INHALATION:  
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

#### 2. 2. 5. Stockage:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P235 Tenir au frais.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 076

Version: 1212c

Date de révision: 31/03/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- P405 Garder sous clef.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):
2. 4. Autres dangers: Aucun.

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- acétate d'éthyle
  - N° Id: 607-022-00-5 - N° CE: 205-500-4 - N° CAS: 141-78-6
  - Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 100
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
  - \* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - Irr. oc. 2 - H319
  - Divers :
- VME ppm = 400 - VME mg/m<sup>3</sup> = 1440

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée, et appeler immédiatement un médecin.  
Donner de l'oxygène ou faire la respiration artificielle si nécessaire.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les verres de contact. Consulter immédiatement un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
4. 2. 1. Inhalation: Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite..
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: sable, poudre, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Les mélanges air/gaz sont explosifs. La distance de retour de flamme peut être importante.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 076

Version: 1212c

Date de révision: 31/03/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- |  |  |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.  |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:                           | Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.  |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:                         | Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. A ce moment, fermer les fûts et éliminer selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). |
| 6. 4. Référence à d'autres sections:   | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.<br>Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.   |

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7. 1. Manipulation:

- |   |   |
|---|---|
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:                             | Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.  |

### 7. 2. Stockage:

- |   |  |
|---|--|
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.  |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage:  | Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple). N'utiliser que des appareils électriques antidéflagrants munis de terre. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air |
| 7. 2. 3. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:   | de même nature que celui d'origine   |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):   | Nettoyant.   |

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8. 1. Paramètres de contrôle:

- |                                  |   |
|----------------------------------|---|
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | • acétate d'éthyle : VME ppm = 400 - VME mg/m <sup>3</sup> = 1440 |
|----------------------------------|---|

### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

- |  |  |
|--|--|
| 8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: | Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives. |
| 8. 2. 2. Protection des mains:               | gants en caoutchouc butyle   |
| 8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:  | Le personnel devrait porter des vêtements protecteurs. (tablier résistant aux solvants)  |
| 8. 2. 4. Protection des yeux:                | lunettes de sécurité avec protections latérales  |

### 8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- |                   |          |
|-------------------|----------|
| 9. 1. 1. Aspect:  | liquide  |
| 9. 1. 2. Couleur: | incolore |
| 9. 1. 3. Odeur:   | légère   |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 076

Version: 1212c

Date de révision: 31/03/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

9. 1. 4. PH:	Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	77 °C
9. 1. 6. Point / intervalle de fusion:	-84 °C
9. 1. 7. Point d'éclair:	-4 °C
9. 1. 8. Température d'auto-inflammabilité:	460 °C
9. 1. 9. Limites d'explosivité:	LIE : 2.1 % - LSE : 11.5%
9. 1. 10. Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
9. 1. 11. Pression de vapeur:	100 hPa
9. 1. 12. Densité relative (eau = 1):	0.9
9. 1. 13. Viscosité:	0.44 mPa.s
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	61 g/l (à 20 °C)
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Non déterminé.
9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Kow 0.60
9. 3. Autres données:	COV : 900 g/L

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	oxydants forts
10. 4. Conditions à éviter:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants, de matériaux fortement acides, d'amines, d'alcools et d'eau.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Non déterminé.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Non déterminé.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Non déterminé.
11. 2. 4. Ingestion:	Non déterminé.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	CL50/48h/daphnie = > 500 mg/L
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Données non disponibles.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non applicable.
12. 6. Autres effets néfastes:	Aucun.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 076

Version: 1212c

Date de révision: 31/03/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- |  |  |
|--|--|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.                         |
| 13. 2. Emballages contaminés:              | Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux. Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau. |

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- |  |  |
|--|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s):   | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU:   | 1173   |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:  | ETHYL ACETATE  |
| 14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):             |  |
| 14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:   | 3  |
| 14. 3. 2. Groupe d'emballage:  | II   |
| 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:  | 3; F1; 33 (D/E)  |
| 14. 4. Voies maritimes (IMDG):   |  |
| 14. 4. 1. Classe:  | 3  |
| 14. 4. 2. Groupe d'emballage:  | II   |
| 14. 4. 3. Polluant marin:  | Non - No   |
| 14. 4. 4. Etiquette(s) IMDG:   | 3; F-E, S-D  |
| 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):  |  |
| 14. 5. 1. ICAO/IATA classe:  | 3  |
| 14. 5. 2. Groupe d'emballage:  | II   |
| 14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:  | 3; F-E, S-D  |
| 14. 6. Dangers pour l'environnement:   | Non - No   |
| 14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  | Non applicable.  |
| 14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: | Non applicable.  |

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- |  |  |
|--|--|
| 15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: | Règlement CE 1907-2006<br>Règlement CE 1272-2008<br>Règlement CE 790-2009<br>Règlement CE 453-2010 |
| 15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:   | Non déterminé.   |

## 16. AUTRES INFORMATIONS

- |   |  |
|---|--|
| 16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: | H225 Liquide et vapeurs très inflammables.<br>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.<br>H319 Provoque une sévère irritation des yeux. |
| 16. 2. Historique:  |  |
| 16. 2. 1. Date de la première édition:                            | 16/10/2013   |
| 16. 2. 2. Date de la révision précédente:                         | 23/02/2015   |
| 16. 2. 3. Date de révision:                                       | 31/03/2017   |

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 076

Version: 1212c

Date de révision: 31/03/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

---

16. 2. 4. Version:	1212c
16. 2. 5. Révision chapitre(s) n°:	1-2-16
16. 3. Réalisé par:	SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr